

CONSEIL MUNICIPAL DE FEYTIAT

10 décembre 2004

Le Conseil Municipal a tenu sa dernière séance de l'année 2004, avant la traditionnelle trêve des confiseurs, sous la présidence du Maire, Bernard Fourniaud. Cette séance, dont l'ordre du jour comportait 27 questions, était essentiellement consacrée, comme chaque fin d'année, aux problématiques financières et notamment au vote des tarifs et subventions publics, et à l'adoption modificative n°2 au budget 2004.

Bernard Fourniaud ouvrait la réunion plénière en présentant les principaux dossiers en cours à la communauté d'agglomération « Limoges Métropole » depuis la séance précédente. Un tour de table permettait à chacun des élus délégué dans les instances intercommunales ou associatives d'en faire autant. L'on entra ensuite dans l'ordre du jour proprement dit.

LES QUESTIONS FINANCIERES

- La deuxième décision modificative (DM2) au budget 2004, présenté par Jean Paul Denanot, Premier Adjoint, Président de la commission des finances, était principalement liée au non aménagement de la zone du Ponteix (ndlr : suite à la décision du tribunal administratif d'annuler la décision prise par la CDEC en 2002 concernant l'implantation de CASINO). C'était donc une DM2 somme toute technique, Jean Paul Denanot soulignait au passage que les prévisions du budget 2004, voté en mars dernier, avaient été bien calées et surtout bien suivies. La DM2 du budget général s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à (-1.006.173,92 euros) et pour la section d'investissement à hauteur de (-6.002.090,00 euros).

- S'agissant de la décision modificative n°1 au budget d'assainissement, celle-ci reste somme toute mineure et s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à (-59.650,00 euros) et pour la section d'investissement à hauteur de (-57.850,00 euros).

- La DM1 du budget Pastels s'équilibre quant à elle pour la section de fonctionnement à (23. 700 euros).

Ces trois décisions modificatives étaient adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Comme le prévoit la loi du 5 janvier 1988, les élus autorisaient ensuite le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2005 (qui interviendra en mars) à engager, liquider et mandater des dépenses sur la section investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent (soit dans la limite de 2.040.649,14 euros pour le budget général et dans la limite de 296.863, 89 euros pour le budget assainissement).

LES TARIFS PUBLICS ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le vote des tarifs publics 2005, dont la hausse a été calculée sur une base moyenne de 2,5 %, soit globalement indexé sur le coût de la vie.

- Dans le même ordre d'idée, Pierre Lepetit, Adjoint chargé de la vie associative a présenté le projet de subventions 2005 aux associations. Les subventions 2005 ont été établies sur la base d'une augmentation moyenne de 2,5 %. Le Maire se déclarait très satisfait que l'ensemble de ces projets aille dans le sens d'une amélioration de la satisfaction donnée aux associations feytiacoises. Ces associations sont de plus en plus nombreuses et participent du dynamisme et de l'art de vivre de la commune, et c'est pour cela qu'il convient de leur apporter le maximum d'aides dans la mesure des possibilités légales et de la disponibilité des locaux et des personnels communaux.

Les deux délibérations portant sur les tarifs publics et subventions ont été adoptées à l'unanimité.

- L'on fixa également le montant de l'indemnité de conseil du receveur municipal.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- Michel Passe fit part au Conseil Municipal d'une action originale du Comité de lutte contre le cancer de la Haute-Vienne, qui vise à distribuer gratuitement aux enfants scolarisés en CM2 un cahier de texte pédagogique présentant une action de prévention contre le tabagisme. Afin de financer cette opération citoyenne, la Ligue contre le Cancer a sollicité une subvention exceptionnelle. Le Conseil

Municipal, après en avoir délibéré à attribué à l'unanimité une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2005 pour aider à financer cette opération.

- Pierre Lepetit a rappelé que l'équipe senior 1 du Club Sportif de Feytiat évoluait cette saison en division d'honneur régionale. Cette promotion occasionnant des frais de déplacement supplémentaires, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1560 euros.

- Bernard Fourniaud a fait part au Conseil Municipal des difficultés de trésorerie que rencontrait l'association parentale crèche halte garderie Chapi-Chapo pour clôturer l'année 2004. Le versement de certaines subventions publiques n'interviendra en effet qu'en début d'exercice 2005. Aussi, afin de palier à ces difficultés temporaires, le Conseil Municipal a accordé à l'unanimité une subvention exceptionnelle remboursable de 25.400 euros.

- Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention complémentaire pour équilibrer l'opération « Classes de découverte à Autrans » des élèves de CM2.

SURTAXE ASSAINISSEMENT 2005

- Le montant de la surtaxe assainissement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2005 a été fixé à l'unanimité par le Conseil Municipal à 0.626 euros le mètre cube (revalorisation de 2,5%).

MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS

Afin de permettre la promotion de certains agents municipaux, le Conseil Municipal a procédé à l'unanimité à la modification de la grille des emplois. Cette modification porte sur trois transformations de postes : celle d'un poste d'agent technique en agent technique qualifié, celle d'un poste d'agent technique principal en poste d'agent de maîtrise et enfin la transformation d'un poste d'agent administratif qualifié en en agent administratif principal 1^{ère} classe.

CONVENTION D'AGREMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES

Le 2 février 2002, le Conseil Municipal avait donné son accord à la signature d'une convention d'agrément permettant aux administrés de régler les services de loirs (centre aéré, école de musique et de danse) avec les chèques vacances. Afin d'étendre les prestations entrant dans ce cadre, le Maire a proposé au Conseil Municipal la signature d'un avenant à cette convention avec l'Agence Nationale des chèques vacances (ANCV) à chaque fois qu'une nouvelle prestation pourraient rentrer dans ce cadre.

UTILISATION DU LOGICIEL POLIVILLE AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE

Les collectivités utilisent depuis 2004 le logiciel POLIVILLE pour établir les demandes de subventions de fonctionnement du contrat de ville. Cet outil permet de connaître en temps réel les demandes formulées par les porteurs de projet, d'échanger avec eux sur le contenu des dossiers, de les informer sur la recevabilité du projet et enfin de leur communiquer le montant de l'aide financière accordée. Le Conseil Municipal a ainsi autorisé le Maire à signer une convention d'utilisation du logiciel.

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PONTEIX

- Par arrêté préfectoral du 7 février 2000, l'opération d'aménagement de la zone d'activités du Ponteix avait été déclarée d'utilité publique. Cet arrêté préfectoral expire le 7 février 2005. Compte tenu que l'opération d'aménagement ne sera pas achevée à cette date, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une prorogation de 5 ans à compter du 8 février 2005 de l'arrêté préfectoral déclarant l'opération d'aménagement de la zone d'activités du Ponteix d'utilité publique.

- Par ailleurs, la commune de Feytiat et la SARL Les Portes de Feytiat avaient signé le 30 septembre 2002 une convention d'aménagement du secteur du Ponteix. Cette convention arrivant à expiration le 31 décembre 2004, le Conseil Municipal a donné son accord à la signature d'un avenant à la convention prorogeant ladite convention jusqu'au 31 mars 2005.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : DESIGNATION DE MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE DE PILOTAGE DU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Le Conseil Municipal a désigné André Périgord, Adjoint au Maire, pour siéger au comité de pilotage du Schéma Directeur des eaux pluviales et Marcel Pascaud, Chef des services techniques municipaux pour siéger au comité technique.

INSONORISATION DE LA GARDERIE DES ECOLES ET DE LA SALLE PIERRE DORE

D'importants problèmes de nuisances sonores se sont faits jour dans deux salles communales : la garderie municipale et la salle Pierre Doré (Maison de la Famille). Une étude a été effectuée par les services techniques en vue de travaux d'insonorisation. Ces travaux s'élevant à 10000 euros pour la garderie et à 5000 euros pour la salle Pierre Doré pourraient être subventionnés. Le Conseil Municipal a donc décidé de solliciter des subventions pour la réalisation de ces travaux au titre du contrat de ville, auprès d'organismes spécialisés dans la lutte contre le bruit, auprès de la CAF.

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE

Considérant que des opportunités de refinancement de prêt peuvent se présenter à tout moment de l'année, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts contractés par la commune.